



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 07 avril 2022

Délibération n° 22C/04/17

Date de convocation : 1 <sup>er</sup> avril 2022	Nombre de conseillers	
Date de publication : 15 avril 2022	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 49 Pouvoirs : 14 Votants : 63

**Objet : Attribution de fonds de concours à la commune de La Neuville-Roy**

L'an deux mil vingt-deux, le 07 avril, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du lycée de Airion, sous la présidence de Frans DESMEDT.

**Etaient présents :**

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, DESMEDT Frans, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE François, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 49 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

**Etaient absents :** MM BOURGEOIS Jérôme, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GREVIN Régis, MMES GRIGNON-PONCE Véronique, LACOMBE Isabelle, MM LEFEBVRE Philippe, MATRON Matthias, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick.

**Ont donné procuration :**

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. DUPONT Didier (Catillon-Fumechon) à MME VASSEUR Lydie (Bulles) ;  
M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;  
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'Eau) ;  
M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) à Monsieur BIZET Régis (Welles-Pérennes) ;  
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;  
M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) à M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) ;  
MME VERMEULEN Christèle (Bulles) à MME VASSEUR Lydie (Bulles) ;  
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny).

Ont été élus secrétaires de séance : MM WARME Philippe et GESBERT Laurent

Une demande de fonds de concours nous a été adressée par la commune de La Neuville-Roy pour la réalisation de travaux dans les anciens locaux de l'école et déclarée recevable.

Suivant les modalités décidées lors du conseil communautaire du 24 mars 2022, à savoir 10 % du montant total des travaux, plafonné à 5 000 €, il est proposé l'attribution du fonds de concours suivant :

- Commune de La Neuville-Roy : aménagement d'un local existant (hors mobilier) afin d'accueillir une activité médicale ou paramédicale
  - Dépense prévisionnelle : 50 824,71 € HT
  - Plan de financement :
    - Fonds de concours CCPP 5 000 €
    - Fonds propres de la commune 45 824,71 €

Les modalités de versement des fonds de concours seront précisées dans la convention d'attribution.

#### **Le Conseil,**

Vu l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu la délibération du Conseil n°22C/03/01 du 24 mars 2022 relative à la création de fonds de concours au profit de ses communes membres pour l'aménagement de locaux existants afin d'accueillir une activité médicale ou paramédicale ;

Vu le dossier présenté par la commune de La Neuville-Roy en vue de l'attribution d'un fonds de concours ;

Considérant que le projet présenté par la commune de La Neuville-Roy correspond aux dépenses éligibles aux fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

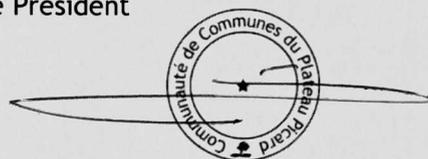
**DECIDE** d'attribuer les fonds de concours suivants :

COMMUNE BENEFICIAIRE	MONTANT MAXIMUM	Pour	Contre	Abstention
<b>La Neuville-Roy</b> Aménagement d'un local existant afin d'accueillir une activité médicale ou paramédicale (Installation d'un cabinet médical et de praticiens)	5 000 € (10 % des dépenses HT plafonné à 5 000 €)	63	0	0

**AUTORISE** le président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 15 avril 2022